



Canicule : un CSA-FS à la demande de FO JUSTICE SEYSSSES

À la demande de **FO JUSTICE SEYSSSES**, Un CSA FS (Formation Spécialisée) s'est tenu afin de faire un point précis sur les mesures mises en œuvre par l'administration dans le cadre du plan canicule, avec une attention particulière portée aux conditions de travail des personnels.

Face aux épisodes de fortes chaleurs qui impactent fortement les agents dans l'exercice quotidien de leurs missions, **FO JUSTICE SEYSSSES** a estimé indispensable que cette instance puisse se réunir afin d'obtenir des réponses concrètes et de s'assurer que toutes les dispositions nécessaires soient effectivement déployées.

Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordés, notamment :

- Les modalités de distribution d'eau aux personnels ;
- La mise à disposition de ventilateurs sur les secteurs ne bénéficiant pas de climatisation ;
- L'état des équipements de climatisation existants et leur fonctionnement ;
- Les adaptations organisationnelles mises en place afin de limiter l'exposition des agents aux fortes chaleurs ;
- Le rappel des consignes de prévention et des mesures destinées à préserver la santé et la sécurité des personnels.

FO JUSTICE SEYSSSES a rappelé que les agents exercent leurs missions dans des conditions souvent particulièrement difficiles durant les périodes de canicule. Il est donc indispensable que chaque personnel puisse bénéficier de moyens adaptés afin de préserver sa santé et garantir des conditions de travail acceptables.

FO JUSTICE SEYSSSES a insisté sur la nécessité :

- D'assurer un approvisionnement suffisant et permanent en eau ;
- D'équiper rapidement les secteurs non climatisés de ventilateurs lorsque cela est possible ;
- D'intervenir sans délai sur les équipements de climatisation défectueux ;
- De maintenir une vigilance constante tout au long de l'épisode caniculaire et d'adapter les organisations de service lorsque la situation l'impose.
- Plusieurs pistes ont été amenées par nos soins et vont être débattues dans les jours qui suivent afin de pouvoir être prêt si une autre vague de forte chaleur voyait le jour.

FO JUSTICE SEYSSSES restera particulièrement attentive à la mise en œuvre effective de ces mesures sur l'ensemble de l'établissement. Nous n'hésiterons pas à intervenir de nouveau si les conditions de travail ou la sécurité des personnels venaient à être compromises.

FO JUSTICE SEYSSSES a demandé l'organisation d'un RETEX au cours du mois d'octobre afin de dresser un bilan des épisodes de canicule et de mettre en place les mesures nécessaires pour mieux anticiper et faire face aux prochaines vagues de chaleur des années à venir.

La santé et la sécurité des agents ne sont pas négociables.

FO JUSTICE SEYSSSES continuera à défendre les intérêts de tous les personnels et veillera au respect des obligations de l'administration en matière de prévention des risques professionnels.

Le bureau local FO JUSTICE SEYSSSES

le 16 juillet 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS